



EMBALLAGE ET
**RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES
ENTREPRISES**

**COMMENT
DÉMONTRER
VOTRE ENGAGEMENT ?**

Exemple de l'entreprise VINOTIS*

*VINOTIS est une entreprise factice

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS POUR

RÈGLE 1 / LA PLACE DE L'EMBALLAGE DANS L'ACTIVITÉ DE VINOTIS

Le vin que commercialise Vinotis nécessite un conditionnement adapté pour assurer sa bonne présentation, garantir sa qualité et sa protection pendant le transport (notamment à l'export vers l'Asie). L'emballage est aussi un support d'information indispensable : mentions réglementaires liées au produit (santé publique notamment) et informations sur le recyclage destinées au consommateur. **Préserver ces fonctions essentielles tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage**

est une priorité de l'entreprise. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur trois leviers d'action complémentaires :

- la réduction des impacts à la source grâce à une démarche d'éco-conception des emballages,
- le soutien des dispositifs de collecte sélective et de recyclage des déchets d'emballages,
- la sensibilisation des consommateurs.

RÈGLE 2 / NOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Nous avons engagé en 2012 une démarche d'éco-conception visant à évaluer les principaux impacts environnementaux de nos différents emballages et à identifier des pistes d'amélioration. Avec l'aide du guide pratique « **Eco-conception des emballages du vin : une opportunité à saisir!** » édité par Adelphe et les organisations professionnelles vitivinicoles, plusieurs actions de réduction à la source ont déjà été engagées. Elles portent en priorité sur la réduction du poids des bouteilles en verre, des cartons des caisses-outres et des emballages de regroupement.

Les bénéfices de ces actions sont multiples : alléger l'emballage permet de générer moins de déchets, mais également de réduire la consommation de ressources naturelles ainsi que les impacts liés au transport des produits. Des gains pour l'environnement qui s'accompagnent aussi d'économies financières.

Pour identifier les actions prioritaires à réaliser, nous avons commencé par faire un diagnostic rapide des emballages. La visite de l'expert sur le site de production de l'entreprise a permis de révéler des marges de manœuvre en matière de réduction à la source et par conséquent d'économie de matière (verre, carton, film plastique). En parallèle, les équipes Technique, Qualité et Achats ont suivi une formation à l'éco-conception. Elle leur a permis de mieux intégrer les enjeux environnementaux des emballages dès la conception des nouveaux produits,

tout en respectant les contraintes réglementaires du secteur.

Une nouvelle procédure interne impose désormais que toute modification d'emballage s'accompagne d'une réduction de son empreinte environnementale. Plusieurs avancées concrètes ont déjà été obtenues, comme par exemple :

- La création avec le fournisseur d'une bouteille spécifique allégée de 15 % en verre pour l'une de nos marques phares. (Voir ci-contre.)
- Le choix sur catalogue d'une bouteille allégée pour notre gamme de vin bio. C'est 12 % de verre en moins par rapport à la bouteille habituellement utilisée pour le conditionnement des vins tranquilles.
- La réduction du poids des poches plastique des caisses-outres grâce à l'utilisation d'un robinet plus court. Ainsi le conditionnement 10 litres perd 10 g ; celui de 5 litres perd 9 g et celui de 3 litres perd 6 g. Par ailleurs, la réduction du poids des poches a permis de réduire la taille des caisses en carton (17 % de carton en moins).
- L'allègement de 20 % des cartons de regroupement grâce à une action de réduction du grammage et la suppression des croisillons de calage.
- L'optimisation du plan de palettisation avec comme résultat 40 bouteilles de plus par palette.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Un projet d'éco-conception exemplaire

En 2013, avec notre fournisseur verrier, nous avons développé une nouvelle bouteille en verre éco-conçue. Nous souhaitons une bouteille bourguignonne dotée d'une belle qualité perçue tout en étant allégée en verre.

2 années de recherche et développement ont permis d'aboutir à une **bouteille réduite de 15 % en verre** avec un impact très positif sur le bilan carbone: **moins 95 tonnes de CO₂**.

Pour aller au bout de la démarche, nous avons travaillé à la **réduction du poids des emballages de regroupement en carton**.

Cette action a permis de réaliser une **baisse de 20 % du poids initial** des cartons.

Le plan de palettisation a pu également être optimisé avec comme résultat **plus 10 % de bouteilles par palette**.

RÈGLE 3 / NOTRE ENGAGEMENT POUR LE RECYCLAGE

Réduction à la source et recyclage sont complémentaires. Pour répondre à ses engagements et à ses obligations réglementaires, **Vinotis contribue au dispositif national de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers piloté par Adelphe.**

En 2013, l'entreprise a ainsi contribué financièrement à hauteur de **près de 23 600 euros au dispositif Point Vert pour la gestion des déchets d'emballages de ses produits vendus en France**. Cette contribution a permis de **financer le dispositif de collecte sélective pour 2 289 personnes** dont le geste de tri a permis le recyclage de **118 tonnes d'emballages ménagers**.

DES EMBALLAGES

RÈGLE 4 / SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS

Les consommateurs par leur choix de consommation et leur contribution au recyclage, jouent un rôle essentiel pour réduire l'impact environnemental des emballages.

Pour les aider à identifier ce qui peut être recyclé et ce qui ne l'est pas, les consommateurs sont demandeurs d'outils pratiques pour faciliter le tri.

Pour répondre à leurs interrogations et les aider à adopter les bons gestes de tri, nous avons choisi de déployer sur nos emballages, l'Info-tri, la consigne de tri conçue par Adelphe.

À fin 2013, l'Info-tri a été apposé sur 60% des bouteilles de vin tranquille et des caisses-outres des marques nationales de Vinotis. L'objectif est de déployer la signalétique d'ici fin 2015 sur 80 % d'entre elles.



RÈGLE 5 / BILAN CHIFFRÉ ET PERSPECTIVES

AU TOTAL

278 tonnes de verre, 3,8 tonnes de carton et 0,29 tonne de plastique ont été économisées en 2013, soit **26%** de la consommation des emballages de l'entreprise.

60% des emballages, bouteilles de vin tranquille et caisses-outres, sont porteurs de l'Info-tri Point Vert.

PLAN D' ACTIONS EMBALLAGES DE L'ENTREPRISE

Objectifs	Avancement	Principales réalisations	Prochaines étapes
Déploiement de la bouteille en verre allégée sur l'ensemble des gammes de vin tranquille.	●●○○○○ 40%	Allègement des bouteilles utilisées pour notre marque phare et notre gamme bio.	Étude de l'extension de l'utilisation de la bouteille allégée à d'autres gammes de vin tranquille et à l'export.
Intégration de plastique recyclé dans nos bouteilles en PET.	●○○○○○ 20%	Réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie de la bouteille PET.	Lancement d'un projet pilote d'une première gamme de vin conditionné dans des bouteilles composées de PET recyclé.
Déploiement de l'Info-tri Point Vert sur 80 % de nos produits commercialisés en France.	●●●○○○ 60%	Info-tri Point Vert déployé sur 60 % de nos produits commercialisés en France.	Poursuite du déploiement sur le marché français.

5 RÈGLES

À SUIVRE POUR STRUCTURER VOTRE COMMUNICATION

La Responsabilité Élargie du Producteur implique l'engagement et la réputation de votre entreprise en matière de **prévention** des emballages ménagers, de **sensibilisation** des consommateurs et de **financement** du dispositif national de recyclage.

Adelpe vous propose **5 règles simples pour vous aider à communiquer** auprès de vos parties prenantes sur cet engagement et sur vos réalisations concrètes, dans le respect des normes et réglementations applicables au reporting RSE.

RÈGLE **1** **RESITUER L'EMBALLAGE DANS L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE**

RÈGLE **2** **PARLER DE LA PRÉVENTION; DE TOUTE LA PRÉVENTION!**

RÈGLE **3** **PRÉSENTER VOTRE ENGAGEMENT POUR LE RECYCLAGE**

RÈGLE **4** **VALORISER VOS ACTIONS EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION**

RÈGLE **5** **DONNER DES RÉSULTATS ET PERMETTRE AU LECTEUR DE LES COMPRENDRE**

Découvrez dans ce document l'exemple d'une société factice qui illustre ces 5 règles. Elles constituent un guide pour vous aider à structurer votre démarche de progrès.

5 OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Adelphe vous propose également des outils qui vous aideront à appliquer les 5 règles de reporting RSE.

- 1** **MESUREZ** les impacts environnementaux de vos emballages grâce à l'outil BEE.
<http://bee.adelphe.fr>
- 2** **FORMEZ** vos équipes à l'éco-conception des emballages et consultez notre offre de formations.
www.adelphe.fr/nos-services
- 3** **CALCULEZ** les bénéfices concrets de votre contribution Adelphe grâce à l'eco-calculatrice adhérents.
www.adelphe.fr/nos-services
- 4** **DÉPLOYEZ** des consignes de tri sur vos emballages grâce à l'Info-tri Adelphe.
www.adelphe.fr/nos-services
- 5** **INSPIREZ-VOUS** ou **VALORISEZ** vos actions de réduction des emballages.
www.adelphe.fr/nos-services



www.adelphe.fr